



**Maintenir le dialogue
avec les jeunes :
c'est nécessaire!**

**MÉMOIRE DU
CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE**

PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI 130

Février 2011

Ce mémoire a été adopté par les membres du Conseil permanent de la jeunesse lors de la 176^e séance, le 28 janvier 2011.

Les membres du Conseil permanent de la jeunesse sont : Geneviève Dallaire, présidente, Carmen-Gloria Sanchez, vice-présidente, Andréanne Charron, Marc-Antoine Jetté, Josiane Landry, Alexandre Léger, Jean-Pierre Lord, Véronique Martel, Éric Morin, Isabel Rioux, Nicolas Rousseau, Martin Sigmen, Minh-Tâm Trân et Charles Vincent.



Supervision

Geneviève Dallaire

Révision

Danielle Gagnon

Production et édition

Carmen-Gloria Sanchez

À NOTER

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Ce document est également disponible en version PDF à l'adresse suivante :

www.cpj.gouv.qc.ca

Cette publication a été produite par le
Conseil permanent de la jeunesse
12, rue Ste-Anne, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 3X2



Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

ISBN : 978-2-550-60958-2 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-60957-5 (PDF)

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2011



RÉSUMÉ

Ce mémoire est la position officielle du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) concernant l'intention du gouvernement d'abolir cet organisme gouvernemental dirigé par les jeunes et pour les jeunes.

Avec plus d'une centaine d'études où l'on retrouve la voix des 15 à 30 ans, le CPJ a mis de l'avant plusieurs dossiers tant au niveau de l'emploi atypique, de l'homophobie, de la prostitution que de la participation citoyenne, pour ne nommer que ceux-là. Les recommandations du CPJ se sont toujours appuyées sur des intervenants qualifiés. De plus, le Conseil permanent de la jeunesse demeure un modèle pour plusieurs gouvernements étrangers. Il a été sollicité à plusieurs reprises au cours des dernières années pour présenter sa structure unique et particulière. Il a donc acquis, au fil du temps, une crédibilité basée sur la valeur de ses recherches et de ses nombreuses analyses.

Dans le but d'honorer l'expertise du CPJ, le Conseil permanent de la jeunesse recommande de maintenir l'organisme en place pour le meilleur intérêt des jeunes. Toutefois, si le gouvernement maintient son intention d'abolir plusieurs organismes-conseils, le CPJ propose une alternative qui prend en compte le contexte démographique actuel, soit de créer un organisme intergénérationnel, qui permettra aux citoyens de tous âges de conserver leurs voix au sein de l'appareil gouvernemental. Les organismes-conseils, tels que le Conseil permanent de la jeunesse, demeurent un outil essentiel; ils sont un lieu d'engagement social pour les citoyens de tous âges et un moyen de faire valoir leur point de vue au gouvernement. Comme d'autres qui sont appelés à disparaître, le CPJ est un organisme indépendant et non partisan qui a pour mission de défendre les jeunes citoyens du Québec.



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	III
INTRODUCTION	7
1. HISTORIQUE	8
2. RÔLE DU CPJ ET DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE	10
3. LA VOIX DES JEUNES	11
4. MODÈLE UNIQUE.....	12
5. ÉCONOMIES ET BUDGET.....	12
6. NÉCESSITÉ D'UN ORGANISME-CONSEIL	13
7. UN CONSEIL DES GÉNÉRATIONS, UNE ALTERNATIVE À CONSIDÉRER.....	13
8. RECOMMANDATIONS.....	17
CONCLUSION.....	18
ANNEXE 1 : LES MEMBRES DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE	19
ANNEXE 2 : LES PUBLICATIONS DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE.....	20
ANNEXE 3 : LETTRES D'APPUI	26



INTRODUCTION

Le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) a appris le 30 mars 2010, lors du dépôt du budget du gouvernement du Québec, qu'il sera aboli au cours de la prochaine année financière. Ce Conseil, mis en place en 1987, a toujours permis aux jeunes citoyens de s'exprimer et de créer des voies de communication avec la jeunesse tout en permettant une participation citoyenne libre de partisannerie. Il œuvre pour préserver l'unique voix des jeunes au sein du gouvernement.

En abolissant le Conseil permanent de la jeunesse, le gouvernement laisse tomber son interlocuteur privilégié en matière de jeunesse. Ce sont donc près de vingt-cinq ans de recommandations et de consultations auprès des jeunes qui s'en vont directement aux oubliettes.

Le mémoire qui suit a pour objectif de réitérer la pertinence d'un organisme-conseil au sein du gouvernement ainsi que sa nécessité pour la jeunesse québécoise. C'est également l'occasion pour le Conseil permanent de la jeunesse de formuler une nouvelle proposition au gouvernement du Québec afin de maintenir un dialogue avec toutes les générations.



1. HISTORIQUE¹

Au début des années 1980, dans des conditions précaires pour les jeunes, se préparaient le Sommet québécois de la jeunesse et les sommets régionaux. À cette époque, la jeunesse québécoise vivait de grandes incertitudes sur les plans du travail, du placement, de la formation et les perspectives économiques n'étaient guère reluisantes. L'accessibilité aux milieux décisionnels était également problématique, tout comme la situation financière des jeunes.

Instabilité, mécontentement, difficulté à s'imposer étaient autant d'embûches parsemant le trajet des jeunes de l'époque. Plusieurs enjeux politiques échappèrent aux jeunes, même s'ils étaient les premiers concernés. Il semblait complexe, voire impossible pour les moins de trente ans, de faire un front commun, car les intérêts des uns étant parfois divergents des autres. Chaque mouvement ou association jeunesse y va de ses propres requêtes, mettant de côté, parfois, bien involontairement, les avantages recherchés pour l'ensemble.

Comment, en de telles circonstances, en arriver à un consensus?

Paradoxalement, ces moments troubles poussèrent plusieurs jeunes à envisager et à réclamer la création d'une instance « nationale ». Ces moins de trente ans voulaient participer aux discussions et aux recherches de solutions visant à atténuer les malaises sociaux et économiques en cours. On disait oui à un porte-voix, oui à un relais; on exigeait une représentation significative des plus jeunes dans les niveaux décisionnels; on réclamait une voix au chapitre. Ce désir traduisait la volonté d'instituer un nouvel organisme dans l'univers de la jeunesse qui pourrait représenter maints avantages, dont celui de donner plus de poids à ses propres recommandations. Mais pour être accepté, tout nouveau joueur d'envergure national devait se faire attentif et respectueux des mouvements de jeunes déjà implantés dans leur milieu. Toute répétition ou tout dédoublement était en effet à proscrire. À coup sûr, tout nouvel organisme jeunesse devait s'inscrire au chapitre de la complémentarité.

Parallèlement au désir d'accéder plus facilement à l'appareil public, s'exprimait de façon tangible la nécessité de garder les coudées franches, les mains libres. Aucun assujettissement au pouvoir n'était pensable. Il ne devait jamais, de plus, être question de remplacer ce qui existait déjà sur le terrain. C'est à la fois sur ces réserves et sur les requêtes de formulation d'une politique globale sur la jeunesse que furent posés les premiers jalons de ce qui allait devenir le Conseil permanent de la jeunesse.

¹ Tiré du propos *20 ans et un passé garant de l'avenir* (2009), Conseil permanent de la jeunesse.

Au fil des ans, certaines modifications ont été apportées à la structure du Conseil. Il y a quelques années à peine, soit en 2006, un comité de modernisation, où siégeaient les organisations jeunesse et mis en place à la demande du gouvernement, réitérait la pertinence du CPJ, mais suggérait quelques changements à sa structure afin de l'adapter au contexte dans lequel le CPJ évoluait.

Cela dit, le gouvernement n'a pas jugé bon de suivre ces recommandations alors que le Conseil permanent de la jeunesse était disposé à revoir certains éléments de sa structure et de son fonctionnement.

En 2009, le CPJ célébrait son 20^e anniversaire. À ce moment, le premier ministre du Québec et ministre responsable des dossiers jeunesse, monsieur Jean Charest, ne tarissait pas d'éloges à l'égard du Conseil. Sa fierté n'avait d'égale que la promotion de l'organisation; organe consultatif indépendant faisant l'envie de nombreux pays en raison de sa structure et de sa mission.

1.2 Mission

C'est en 1987 que les membres de l'Assemblée nationale adoptèrent, à l'unanimité, la *Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse*. Les parlementaires dotent alors le Québec d'un organisme jeunesse voué à la défense des moins de trente ans, d'un conseil consultatif dirigé par et pour les jeunes, du seul organisme gouvernemental dont le travail et la réflexion vont imprégner l'administration publique et la société des idéaux et des préoccupations de la jeunesse.

Le CPJ se voit octroyer le mandat de conseiller le ministre sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel. Ainsi, le Conseil se voit doter d'un budget et d'une équipe chargée de produire des études, des recherches et des avis fondés notamment sur les propos des jeunes, exprimés lors d'entrevues ou de forums de discussion. Plus d'une centaine de documents ont été produits par le CPJ depuis sa création. À eux seuls, les avis formulent près d'un millier de recommandations visant à mieux prendre en compte les besoins des jeunes.

La recherche constitue, en effet, la tâche première du CPJ. Qu'elle soit demandée par le ministre responsable de la jeunesse ou menée à l'initiative même du Conseil, elle occupe la plus grande partie du temps du personnel. Encore aujourd'hui, plusieurs recherches produites par le CPJ servent de référence à toute personne intéressée par une problématique jeunesse particulière. C'est sur ces travaux de recherche, menés de manière rigoureuse, que le Conseil a acquis sa crédibilité.

Soucieux du bien-être des jeunes et penché sur leurs préoccupations, le Conseil permanent de la jeunesse représente le « chien de garde » des intérêts et des enjeux jeunesse du Québec au sein de l'appareil gouvernemental. Il s'agit là d'un rôle qui dépasse largement celui de conseiller.

Reconnu et cité en exemple par plusieurs organismes œuvrant sur le plan international, le Conseil permanent de la jeunesse accompagne fièrement les décideurs québécois dans leur approche des enjeux jeunesse. Il est le porte-voix des jeunes et le point de référence pour les questions les interpellant. À chaque mandat, il prépare une planification stratégique qui met en valeur les préoccupations des membres du Conseil et chaque année, il produit un rapport de gestion faisant état des objectifs à atteindre et de leurs réalisations.



2. RÔLE DU CPJ ET DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

Les activités du Conseil sont bien distinctes de celles du Secrétariat à la jeunesse, bien que ces deux instances soient nécessaires. Le Secrétariat à la jeunesse a comme principal mandat de soutenir et financer les programmes jeunesse et d'élaborer la Stratégie d'action jeunesse. Il agit comme un ministère de la jeunesse.

Le Conseil permanent de la jeunesse, lui, est composé de 15 jeunes du Québec. Les membres du Conseil décident d'approfondir certains problèmes que vivent les jeunes et, en cela, ils sont soutenus par une équipe permanente de la fonction publique. Des travaux et des réflexions du Conseil émanent des recommandations qui sont, par la suite, acheminées au gouvernement du Québec. Le Conseil possède un regard critique sur les dossiers jeunesse au sein de l'appareil gouvernemental et il fait part de son avis sur les politiques et les actions gouvernementales qui concernent les jeunes.

« La clef est dans la compréhension des nuances entre les deux organismes; la raison d'être des deux organismes est différente. Le Secrétariat a une mission administrative et ministérielle très claire et le Conseil à une mission-conseil². »

À titre d'illustration, depuis sa création, le Conseil permanent de la jeunesse demandait au gouvernement du Québec la mise en place d'une politique québécoise de la jeunesse. Ce n'est qu'après plus de 10 ans de revendication à cet égard qu'une première politique jeunesse a finalement vu le jour en 2001. Le Conseil a largement participé au processus d'élaboration de cette politique en consultant les jeunes du Québec et en publiant différents avis. Le Conseil a agi à titre de leader dans ce dossier. Afin de répondre aux nouvelles exigences issues de la Politique jeunesse, le Conseil a recommandé au gouvernement un renforcement des ressources et du mandat du Secrétariat. Ces demandes auraient pu difficilement émaner du Secrétariat lui-même.

² Citation tirée du propos *20 ans et un passé garant de l'avenir* (2009), Conseil permanent de la jeunesse.

Le Secrétariat à la jeunesse et le Conseil permanent de la jeunesse sont des organismes aux missions différentes, mais leurs rôles sont essentiels et ils se doivent d'exister. Les avis du Conseil renforcent l'action même du Secrétariat à la jeunesse. Ce dernier ne peut être à la fois maître d'œuvre des programmes jeunesse tout en conservant une indépendance et un regard critique sur l'action gouvernementale en matière de jeunesse.



3. LA VOIX DES JEUNES

Inscrite dans une perspective nationale, la mission du Conseil vise à défendre l'intérêt des jeunes. Répondant à cette mission unique en utilisant une approche globale et objective, le CPJ a su établir sa crédibilité grâce à ses nombreuses recherches et près de 1 000 recommandations abordant différents problèmes sociaux.

Le CPJ a documenté le vécu de la jeunesse et a su mettre en lumière des situations occultées ou méconnues par la société. Le Conseil lève également le voile sur des problèmes et donne une voix aux jeunes qui n'ont pas les moyens ou les outils nécessaires pour s'exprimer dans l'espace public, ces jeunes plus vulnérables qui ont rarement l'occasion d'être écoutés.

Les travaux du CPJ portant sur le suicide chez les jeunes ont marqué de façon décisive la recherche québécoise et sont encore cités comme référence sérieuse sur le sujet. La réflexion et la production d'écrits sur la pauvreté des jeunes sont également signalées lors des discussions, tout comme la recherche sur l'emploi atypique des jeunes qui a fait connaître et apprécié le CPJ, notamment par les Carrefours jeunesse-emploi, pour qui cet avis est vite devenu un outil de référence dans leur travail auprès des jeunes. Plus près de nous, les avis sur l'homophobie dans les écoles secondaires, le désir d'enfant chez les jeunes ou encore les jeunes néoagriculteurs furent pointés comme des travaux de grande valeur ayant contribué à la fois à l'avancement de la recherche et à une meilleure connaissance des problématiques jeunesse.

Finalement, quelques événements ont eu pour effet de donner ses lettres de noblesse à l'organisme, comme la Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec organisée et tenue en mars 1996, en réaction à la faible représentativité des jeunes à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, ou encore sa participation à la Rencontre intergénérationnelle portant sur le remboursement de la dette publique (2007) et à l'événement jeunesse *Mission : durable, pour un développement dans le vent (2007)*.

Somme toute, la façon de faire du Conseil, sa manière de travailler avec les organisations jeunesse, sa capacité d'être le porte-parole des sans-voix et son art de composer avec les instances politiques en place en font un organisme de premier plan pour les jeunes de moins de trente ans ainsi que pour l'ensemble de la population québécoise.

Le gouvernement se désole régulièrement de la faible participation des jeunes à la vie démocratique. Quel message envoie-t-il en abolissant la seule instance gouvernementale les représentant?



4. MODÈLE UNIQUE

Le CPJ possède une structure unique qui fait de lui un modèle particulier envié à l'extérieur du Québec. Plusieurs gouvernements cherchent à créer au sein de leur administration un organisme similaire qui leur permettrait de donner une voix aux jeunes. C'est pourquoi le Conseil est souvent étudié et cité en exemple.

« Nous avons la chance au Québec d'avoir un organisme gouvernemental géré par des jeunes et pour les jeunes. Le CPJ est reconnu à l'échelle internationale et fait l'envie de plusieurs gouvernements. Mon gouvernement veut continuer d'offrir aux jeunes la possibilité de relever les défis qui attendent le Québec, en mettant à leur disposition tous les outils nécessaires à leur réussite ».

Citation de monsieur Jean Charest lors de son allocution au 20^e anniversaire du CPJ en 2009.

Actuellement, le Conseil est une référence pour plusieurs organismes jeunesse sur la scène internationale. Celui-ci a, notamment, apporté une contribution significative à la création et œuvre toujours activement au sein du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie (CIJEF). Ainsi, plusieurs pays utilisent le Conseil permanent de la jeunesse comme modèle. Cette ouverture sur le monde, faisant partie des valeurs des jeunes, doit être entretenue pour qu'à l'avenir, les jeunes francophones de par le monde « continuent à s'alimenter au Conseil, à sa structure comme à son fonctionnement. »



5. ÉCONOMIES ET BUDGET

La décision d'abolir le Conseil permanent de la jeunesse est davantage d'ordre politique qu'économique puisque les économies budgétaires réalisées par son abolition seraient minimales. En effet, ce n'est qu'une petite somme qui est nécessaire au fonctionnement de cet organisme absolument indispensable pour assurer un minimum de participation citoyenne et d'objectivité dans les travaux entrepris sur la jeunesse. Si nous suivons une logique financière pour déterminer le poids budgétaire du CPJ, l'économie faite par le gouvernement en abolissant celui-ci est marginale.

La permanence est composée de sept employés. Les postes occupés par ces employés représentent une dépense non compressible puisqu'ils seront réaffectés dans d'autres organismes de la fonction publique.

Les locaux loués par le CPJ appartiennent à la Société immobilière du Québec (SIQ). Si le CPJ est aboli, les locaux seront toujours aux frais du gouvernement du Québec, puisque l'immeuble est la propriété de la SIQ. Il n'y a donc pas d'économie à ce propos.

Finalement, l'argent économisé par l'État québécois dans le cadre de l'abolition du CPJ proviendrait seulement des salaires de la présidence, de la vice-présidence, des frais engendrés par les six séances annuelles du Conseil prévues à la *Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse* et les travaux de recherche s'y rattachant. En somme, ce sont des économies annuelles atteignant un maximum de 300 000 \$³.

Certes, ces économies représentent un montant appréciable à première vue, mais demeurent minimes. À titre d'exemple, le budget total du ministère du Conseil exécutif (MCE) est, en 2010-2011, de 358 millions de dollars. L'économie budgétaire liée à l'abolition du CPJ représente donc environ 0,08 % du budget du MCE. L'enveloppe budgétaire dédiée à la jeunesse représente 52 millions de dollars et l'abolition du CPJ ne représente qu'environ 0,6 % de celle-ci.



6. NÉCESSITÉ D'UN ORGANISME-CONSEIL

Pour le Conseil permanent de la jeunesse, il s'avère nécessaire que le gouvernement du Québec puisse être à l'écoute des jeunes, mais également de toutes les tranches de la population. L'organisme-conseil est un outil unique qui permet de bien conseiller le gouvernement sur ses actions, mais également de permettre une meilleure implication citoyenne. Une structure veillant aux intérêts des jeunes se doit d'exister et il est possible de maintenir la voix des jeunes au Québec. Toutefois, peut-être que la solution réside dans une nouvelle approche?



7. UN CONSEIL DES GÉNÉRATIONS, UNE ALTERNATIVE À CONSIDÉRER

La décision d'abolir les trois organismes-conseils, que sont le Conseil des aînés, le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil permanent de la jeunesse, a été reçue avec une grande déception de la part des membres des organismes concernés, des groupes de la société civile et des milieux de recherche avec lesquels ils étaient en lien. Plusieurs mémoires et lettres ouvertes⁴ témoignent des impacts négatifs de ces abolitions. On déplore en particulier la perte de ces conseils comme instruments démocratiques et de représentation, un rôle important pour les citoyens qui ne sont pas organisés en groupe de pression, les sans voix.

³ Tel qu'indiqué par le premier ministre lors de l'étude des crédits du 29 avril 2010.

⁴ Voir annexe 4.

Les présidents de ces organismes-conseils souhaitent proposer une alternative permettant au gouvernement du Québec de préserver la voix des citoyens au sein de son appareil, tout en contribuant au retour à l'équilibre budgétaire et à la réduction des dépenses publiques. Leurs discussions les ont amenés à soumettre à la présidente du Conseil du trésor et ministre de l'Administration gouvernementale, en octobre 2010, un projet de Conseil des générations.

Selon eux, il convient de se donner les moyens de développer une vision prospective permettant d'anticiper les défis à relever comme société, en vue de faciliter l'établissement d'un nouveau contrat social entre les générations; de regrouper des expertises; de soutenir une prise de décision éclairée; d'entretenir un lieu de dialogue permanent entre les représentants des différentes générations afin d'établir des solutions adéquates et équitables pour tous. Nous savons tous que le renversement de la pyramide des âges est à nos portes et la venue de ce type de Conseil pourrait devenir une plateforme d'échanges importante pour le dialogue entre les générations.

7.1 Pourquoi un Conseil des générations

Au Québec, comme dans de nombreuses autres sociétés, la démographie transforme en profondeur le profil des générations. On perçoit une prise de conscience chez les experts, les groupes d'aînés et de jeunes de l'importance de mener une réflexion collective sur ces impacts. Les trois conseils sont d'ailleurs déjà associés depuis plusieurs mois à une démarche de dialogue intergénérationnel, initiée par le Conseil des aînés.

Les rapports entre les générations se basent sur la capacité de notre société à se renouveler. Cependant, ce renouvellement ne garantit pas une ouverture ou une compréhension des générations présentes et lorsqu'on constate à l'heure actuelle que quatre ou cinq générations se côtoient, le défi est d'autant plus grand.

Les familles, les secteurs scolaires, le monde du travail, les milieux de vie sont tous touchés par le vieillissement de la population et la diversification des besoins entre les différentes cohortes générationnelles.

Des questions telles que le partage des responsabilités à l'égard des plus vulnérables et l'équité entre les générations se posent à l'examen de l'évolution des transferts publics. L'action gouvernementale qui accompagne ces changements se trouve face à de délicats arbitrages. Les politiques familiales et sociales, celles de l'éducation et de la santé sont interpellées au premier chef, mais aussi les actions touchant le logement, le travail, les loisirs, le transport, etc.. Les enjeux générationnels sont présents dans toutes les sphères de la vie en société.

Pour toutes ces raisons, les rapports entre générations méritent de devenir une des clés de la cohésion sociale, mais cela encourt des risques de division. Il reste bien du chemin à parcourir pour passer de la connaissance de ces enjeux à leur prise en compte effective dans les décisions et les actions en matière de politiques publiques.

7.2 Rôle d'un Conseil des générations

Le rôle d'un tel Conseil s'inscrirait dans un courant accepté dans la plupart des sociétés démocratiques favorisant une représentation organisée d'acteurs issus de la société civile. Nous nous appuyons sur l'idée que des citoyens délibèrent et créent un espace de dialogue pour mieux comprendre les réalités contemporaines, tout en étant régulièrement consultés sur les changements intervenant dans la législation, ainsi que sur les actions gouvernementales qui les affectent directement.

Ce Conseil aurait pour mandat de conseiller le gouvernement quant à l'orientation de ses politiques en faveur de l'ensemble des générations, tout en se préoccupant des besoins spécifiques de chaque cohorte, dans une perspective de solidarité et de développement durable. Pour le Conseil permanent de la jeunesse, ce nouvel organisme devrait également avoir la responsabilité de participer au développement et à l'évaluation des politiques publiques et de conseiller le gouvernement en la matière.

La création d'un tel Conseil s'inscrirait en parfaite cohérence avec plusieurs grandes orientations du gouvernement du Québec : la Stratégie d'action en faveur des aînés, la Stratégie d'action jeunesse et la Stratégie gouvernementale de développement durable, pour ne nommer que celles-là. Le Conseil des générations aurait également comme mandat d'informer le public sur toute question relative à la solidarité entre les générations.

7.3 Structure proposée

Le Conseil des générations serait constitué d'individus, représentant les différentes instances de la société civile et issus des différentes générations pour un mandat d'une durée déterminée. Ils doivent contribuer à l'étude et à la résolution de questions dans une perspective d'équité et de solidarité intergénérationnelle.

Le Conseil permanent de la jeunesse souhaite inciter la recherche d'un équilibre dans la composition du groupe. Cet équilibre doit s'appuyer sur la diversité géographique et culturelle des membres, sur la représentativité proportionnelle des hommes, des femmes et des différentes générations. Afin de bien représenter les besoins de la société civile, le Conseil permanent de la jeunesse considère également l'importance d'un processus d'élection libre de partisanerie, suivant une période de mise en candidature, afin de sélectionner les membres du Conseil plutôt que d'opter pour un processus de nominations politiques.

Pour jouer son rôle, il est proposé que ce Conseil s'appuie sur un bureau permanent constitué d'employés nommés suivant la Loi sur la fonction publique.

7.4 Analyse comparative

S'appuyant sur les années d'expérience de leurs conseils respectifs, les présidents estiment que la création d'un Conseil des générations pourrait être réalisée en cohérence avec la volonté gouvernementale de réduction des dépenses publiques. Il est évident que l'existence d'un seul conseil au lieu des trois génère une réduction appréciable des dépenses de fonctionnement et de rémunération. Lorsque le cadre de fonctionnement du Conseil des générations sera défini, il sera plus facile d'évaluer les ressources requises.

Le tableau ci-dessous permet d'évaluer approximativement cette réduction : le budget du Conseil des générations représenterait environ 40 % du total des budgets des trois Conseils, soit une réduction de 60 % :

Crédits votés (000\$) ¹						
Organisation	Rémunération	Fonctionnement	Immobilisation	Transfert	Total	Ressources humaines
CDA	645,5	448,9	s.o.	5,0	1 016,4	9 ETC
CFE	870,9	286,6	2,0	s.o.	1 159,5	12 ETC
CPJ	577,4	172,5	16,0	s.o.	749,9	9 ETC
Total 3 Conseils	2 093,8	908,0	18,0	5,0	2 925,8	30 ETC
CDG	900,0	295,0	5,0	s.o.	1 200,0	12 ETC

Le cadre de fonctionnement du Conseil des générations devra être plus défini pour évaluer avec justesse les ressources requises pour exécuter le mandat que le gouvernement souhaitera octroyer à cet organisme.

Par ailleurs, il apparaît essentiel pour le Conseil permanent de la jeunesse que les groupes et les citoyens de toutes les générations qui se sentent concernés par la création d'un tel organisme puissent avoir voix au chapitre dans le processus visant à mettre en place un Conseil des générations.



8. RECOMMANDATIONS

Considérant la pertinence de la mission et du rôle du Conseil permanent de la jeunesse, nous recommandons de maintenir les activités qui sont au cœur du CPJ soit : de faire entendre le message des jeunes qui n'ont pas de voix, de produire un travail de recherche de qualité répondant aux préoccupations des jeunes et d'accompagner le gouvernement, l'administration publique et la société civile dans ses pensées, ses politiques ainsi que ses actions jeunesse. Nous persistons à croire que le CPJ est un atout pour la société et que le gouvernement a tout intérêt à la conserver.

RECOMMANDATION 1

Par conséquent, le Conseil permanent de la jeunesse **recommande au gouvernement du Québec de maintenir le CPJ au sein de l'appareil gouvernemental.**

Cela dit, le contexte actuel nous amène à croire que le gouvernement poursuivra son intention d'abolir le Conseil permanent de la jeunesse. Néanmoins, nous considérons qu'il est essentiel que les citoyens, jeunes et moins jeunes, puissent participer activement au développement et à l'évaluation des politiques publiques afin d'émettre des recommandations en lien avec leurs préoccupations. Nous croyons que le Québec délaissera une expertise s'il perd des organismes, tels que le Conseil des aînés, le Conseil de la famille et de l'enfance ainsi que le Conseil permanent de la jeunesse. Nous estimons également que les défis démographiques de la société québécoise sont une opportunité d'entamer un réel dialogue entre les générations de manière à développer des politiques respectueuses de l'ensemble des groupes de la société.

RECOMMANDATION 2

Si le gouvernement poursuit son intention d'abolir le Conseil permanent de la jeunesse, nous lui **recommandons d'apporter des amendements au projet de loi no 130 en vue de prévoir la création d'un Conseil des générations** de manière à maintenir un dialogue avec l'ensemble des citoyens, peu importe leur âge.



CONCLUSION

Avec la présentation de ce mémoire à la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi no 130, le Conseil permanent de la jeunesse souhaite démontrer la pertinence de maintenir une structure qui permet de faire entendre le message de celles et de ceux qui n'ont pas de voix, qui produit un travail de recherche de qualité répondant aux préoccupations des jeunes citoyens et qui accompagne le gouvernement, l'administration publique et la société civile dans ses pensées, le développement de ses politiques ainsi que ses actions en matière de jeunesse.

Cependant, si le gouvernement persiste dans son intention d'abolir le Conseil permanent de la jeunesse, les membres expriment leur adhésion à la proposition formulée par les présidents des trois organismes-conseils visant à permettre un travail concerté entre les générations, sous la forme d'un Conseil des générations.

En espérant que les élus tiendront compte du point de vue reflété dans ce présent mémoire, le Conseil permanent de la jeunesse terminera son mandat avec le sentiment d'avoir mis les efforts nécessaires pour préserver la voix des jeunes au Québec en lui offrant une alternative viable qui respecte la volonté budgétaire du gouvernement.



ANNEXE 1 : LES MEMBRES DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Geneviève Dallaire, 30 ans, Mauricie
Présidente

Carmen-Gloria Sanchez, 27 ans, Montréal
Vice-présidente

Andréanne Charron, 21 ans, Québec Étudiante	Éric Morin, 29 ans, Outaouais Économiste
Marc-Antoine Jetté, 29 ans, Abitibi-Témiscamingue Agent de développement	Isabel Rioux, 30 ans, Côte-Nord Agente régionale
Josiane Landry, 26 ans, Laurentides Avocate	Nicolas Rousseau, 26 ans, Estrie Avocat
Alexandre Léger, 21 ans, Montréal Étudiant	Martin Sigmen, 31 ans, Québec Conseiller Principal en Planification et Développement des Marchés
Jean-Pierre Lord, 28 ans, Montréal Étudiant	Minh-Tâm Trân, 24 ans, Montréal Pharmacien
Véronique Martel, 28 ans, Montréal Édimestre et animatrice de communauté virtuelle	Charles Vincent, 29 ans, Centre-du-Québec Étudiant



ANNEXE 2 : LES PUBLICATIONS DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

2010

- Avis : Cultivons l'avenir du Québec avec les jeunes néoagriculteurs
- Mémoire : Maîtriser ses finances personnelles : ce n'est pas un luxe !
- Mémoire : Inexpérience + alcool au volant = tolérance zéro
- Document d'information : Finances publiques : un débat pour que la relève prenne son avenir en main
- Propos : Les finances publiques : connaissances et perceptions des jeunes

2009

- Propos : La politique municipale chez les jeunes : une passion héritée ou un désintérêt avoué?
- Propos : 20 ans et un passé garant de l'avenir
- Plan d'action de développement durable 2008-2011

2008

- Mémoire : Prise 2 : un suivi et des actions s'imposent

2007

- Mémoire : L'intégration des nouveaux arrivants : un atout pour le développement du Québec
- Mémoire : Des recommandations qui tiennent la route
- Avis : Jeunesse, stress et détresse : au travail!
- Avis : Oui, passionnément, à la folie! Le désir d'enfant chez les jeunes
- Avis : Sortons l'homophobie du placard...et de nos écoles secondaires
- Durablement vôtre : document de synthèse de l'événement jeunesse MISSION : DURABLE, Pour un développement dans le vent!
- Rencontre intergénérationnelle portant sur le remboursement de la dette publique; document de synthèse

2006

- Mémoire : Jeunes en action : contre le racisme et les discriminations
- Mémoire : Les limites d'une garantie...
- Mémoire : Au-delà de la loi... une pratique

2005

- Mémoire : La démocratie, c'est aussi les jeunes!
- Avis : Jeunes: citoyens à part...entière!
- Mémoire : Un suivi et des actions s'imposent!
- Avis : L'accessibilité : c'est de valeur! Contrer les obstacles aux études postsecondaires
- Mémoire : Réflexion sur le Plan de développement durable

2004

- Québec 2018 : Le préambule
- Québec 2018 : Idées et projets pour demain
- Avis : Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole!
- Rapport de recherche : Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole!
- Compte rendu : Forum de discussion Remixer la cité.
- Avis : Pour un guichet unique de services destiné aux jeunes
- L'histoire du Conseil permanent de la jeunesse
- Mémoire : Les « clauses d'impact jeunesse» contenues dans les mémoires soumis au Conseil des ministres
- Avis : Prostitution de rue
- Rapport de recherche : Vu de la rue : Les jeunes adultes prostitué(e)s
- Forum de discussion : Jeunes gais, lesbiennes et bisexuels
- Forum de discussion : Les jeunes et la Francophonie
- Forum de discussion : Un regard rétrospectif sur la campagne électorale provinciale 2003
- Rapport de recherche : ReMIXer la CITÉ : la participation citoyenne des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles
- Rapport de recherche : Utilisation du solde du Fonds jeunesse Québec
- Rapport de recherche : Pour donner un coup de jeunesse aux régions!

2003

- Forum de discussion pour les représentants des jeunes anglophones du Québec
- Forum de discussion : Vivre à l'ère précaire - Causes et conséquences de l'emploi atypique chez les jeunes
- Mémoire : Réflexion stratégique sur les institutions démocratiques du Québec, États généraux sur la réforme des institutions démocratiques

2002

- Forum de discussion : « Pourquoi devenir député? »
- Mémoire : Un vrai défi collectif : de nouvelles normes pour un nouveau travail! Consultation Revoir les normes du travail au Québec – un vrai défi collectif
- Avis : Je décroche, tu décroches ... est-ce que nous décrochons?
- Mémoire : « Redites à tout le monde qu'on existe », Consultations relatives à la Stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

2001

- Forum de discussion sur la participation citoyenne
- Mémoire : Pour le droit de vote des élèves aux conseils d'établissements, dans le cadre du projet de loi no 35
- Forum de discussion sur le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces
- Avis : Emploi atypique et précarité chez les jeunes. Une main-d'oeuvre à bas prix, compétente et jetable!
- Mémoire : La réforme du Code du travail d'un point de vue jeunesse, commentaire sur le projet de loi no 182

2000

- Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse
- Avis : Pour faire de la jeunesse une priorité!
- Avis : Vers une politique jeunesse!
- Mémoire : Un Québec qui se fout de sa jeunesse? Présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux

1999

- Mémoire : Interdire une fois pour toutes les clauses « orphelin », déposé dans le cadre de la commission parlementaire de l'économie et du travail sur le projet de loi portant sur les disparités de traitement
- Avis : Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active
- Mémoire : « Un nouveau cadre de gestion qui inclut les jeunes. Place à la relève! »
- Avis : L'accès des jeunes à la fonction publique québécoise : Place à la relève!

1998

- Mémoire : Interdire les clauses « orphelins » : Une question d'équité intergénérationnelle
- Rapport de recherche (rapport de mission) : La promotion de la santé et la prévention auprès des jeunes en France
- Mémoire : Étudier et travailler : des recommandations pour soutenir les jeunes de 16 ans et moins

1997

- Avis : « Y'a pus d'avenir ici ». L'exode des jeunes vers les centres urbains
- Avis : Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse!
- Mémoire : La réforme de la sécurité du revenu, un parcours semé d'embûches pour les jeunes
- Propos : Vivre l'école . Pour la formation de jeunes solidement enracinés et engagés dans leur communauté

1996

- Mémoire : Le Régime de rentes du Québec, pour vous, pour nous et pour nos enfants
- Mémoire : Accès graduel à la conduite automobile : Wô les moteurs!
- Rapport : Les élus municipaux : décider et agir avec les jeunes
- Mémoire : Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu...
- Propos : Compte rendu - Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec
- Mémoire : L'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants
- Avis : Parce qu'on existe : l'urgence d'une politique jeunesse

1995

- Mémoire : Développement énergétique : ne pas se laisser bercer par le courant, Mémoire présenté à l'occasion du Débat public sur l'énergie au Québec
- Mémoire : Le régime d'aide financière aux étudiants : maintenir le cap malgré la tourmente, mémoire présenté au Groupe de travail sur le régime d'aide financière aux étudiants du ministère de l'Éducation
- Mémoire : L'éducation dans tous ses états, mémoire présenté à la Commission des états généraux sur l'éducation
- Mémoire : formation professionnelle : les jeunes exigent un coup de barre, mémoire présenté à la Commission spéciale sur la formation professionnelle
- Mémoire : Les jeunes familles monoparentales et les pensions alimentaires, mémoire concernant le projet de loi no 60 facilitant le paiement des pensions alimentaires

- Mémoire : Ne nous inquiétons pas de l'avenir, préparons-le!
Mémoire : présenté à la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec
- Rapport de recherche : Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes
- Rapport de recherche : La formation professionnelle initiale : un outil de développement pour les jeunes et leur région
- Rapport : Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives

1994

- Propos : Heille, j'existe, moi ! Propos de jeunes
- Mémoire à la Commission royale sur les peuples autochtones : Pour mieux se comprendre
- Avis : Dites à tout le monde qu'on existe... Avis sur la pauvreté des jeunes
- Avis : Faire avancer l'école : Vers où ? Pour qui ?
- Rapport de recherche : Les organismes d'insertion professionnelle pour les jeunes

1992

- Avis : Une « cure de jeunesse » pour l'enseignement collégial
- Avis : Élèves au travail. Le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire
- Avis : « Raccrocher l'école » aux besoins des jeunes
- Mémoire : Partenaires pour une jeunesse compétente et compétitive, Mémoire présenté dans le cadre de la Commission parlementaire portant sur le document de consultation intitulé « Partenaires pour un Québec compétent et compétitif » et sur la loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre

1991

- Avis : Priorité à la jeunesse, passons du discours à l'action
- Mémoire : Assurer une place pour la relève culturelle et artistique, Commentaires sur l'étude intitulée Une politique de la culture et des arts
- Propos : Jeunes et Société. Textes de réflexion

1990

- Avis : La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire
- Avis : Être jeune et parent... oui mais...
- Avis : La réforme de la santé et des services sociaux : Les enjeux pour les jeunes et pour les organismes communautaires « jeunesse »
- Mémoire : L'aide financière aux étudiants : les nouvelles

orientations gouvernementales

- Mémoire présenté à la Commission de l'éducation : L'aide financière aux étudiantes et étudiants : les nouvelles orientations gouvernementales
- Mémoire : Les jeunes et l'avenir politique et constitutionnel du Québec, mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec
- Mémoire : Pour une participation significative des jeunes au sein de la fonction publique québécoise, mémoire à la Commission parlementaire du budget et de l'administration
- Rapport : La formation professionnelle et les jeunes
- Rapport : Les maisons d'hébergement pour jeunes : état de la situation

1989

- Avis : sur le projet de plan d'action 1989-1991 du Secrétariat à la jeunesse
- Avis sur les jeunes et la fonction publique
- Rapport : Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc, rapport des audiences publiques sur la jeunesse

1988

- Avis : Les jeunes et la réforme de l'aide sociale

Plusieurs années

- Rapports annuels de gestion
- Planification stratégique



ANNEXE 3 : LETTRES D'APPUI ET PÉTITION

Liste des organismes ou individus ayant remis une lettre d'appui pour maintenir le Conseil permanent de la jeunesse :

- Forum jeunesse Montérégie Est
- Yves-François Blanchet, député de Drummond
- Pauline Marois, chef de l'Opposition officielle
- Commission scolaire de la Capitale
- Association québécoise de prévention du suicide
- Conseil jeunesse de Montréal
- Maison des jeunes Saint-Elzéar
- Carrefour jeunesse-Emploi Des Moulins
- Conseil international des organisations de jeunes de la francophonie (CIJEF)
- Projet Intervention Prostitution Québec
- Centre des jeunes Lennoxville Youth Center
- Jeunesse TNO
- Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador Inc.
- Maison des jeunes de St-Cyrille-de-Wendover
- Maison des jeunes de Ste-Anne-des-Monts
- Sophie Paquet, président du CPJ 2004-2008
- Maison des jeunes « Au cœur des montagnes », St-Élie de Caxton
- ENvironnement JEUnesse
- Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
- Conseil québécois des gais et lesbiennes
- Fédération étudiante universitaire du Québec
- Place aux jeunes en région
- Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick
- Maison des jeunes L'eau-Vent, Saint-Léonard-d'Aston
- Maison des jeunes L'Éveil Jeunesse, Louiseville
- Maison des jeunes Quinka-buzz, Montréal
- GRIS-Québec
- Maison des jeunes de Jonquière Inc.
- Centre Défi-Jeunesse – La maison des jeunes de St-François, Laval
- Maison des jeunes du Plateau, Montréal
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Escale Centre-Ville, secteur St-Félicien
- Maison des jeunes « La Boîte », Ragueneau
- Commission scolaire de la Côte du Sud
- Carrefour jeunesse-emploi – Région Matane
- Carrefour jeunesse-emploi de Duplessis, Havre-Saint-Pierre

- Carrefour jeunesse-emploi de Desjardins
- Conseil jeunesse provincial Inc., Winnipeg
- École Plein-Soleil, Saint-Étienne
- Commission scolaire des Navigateurs
- École primaire Les Sittelles, Ville de Saint-Georges
- Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
- Pascal Nobécourt, ancien membre CPJ
- Denise Lacasse, citoyenne

Liste des organismes jeunesse ayant remis une lettre d'appui pour la création d'un Conseil des générations (autres appuis à venir):

- Forum jeunesse de la Mauricie
- Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
- Fédération étudiante collégiale du Québec

1577 citoyens ont signés la pétition du Conseil en avril 2010 pour exiger le maintien du Conseil permanent de la jeunesse au sein de l'appareil gouvernemental.